



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JANVIER 2020  
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 7 janvier 2020

Le 16 janvier deux mil vingt, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes Mylène BORDE, Véronique BOUHOURS, Martine RENARD, M. Stéphane BEGEY, Jean-Luc BRUNEAU, Christian GARET, Jean-Pierre GASCHET, Jacky JOUANNEAU, Christian MICHENEAU, Stéphane PRIMAULT, Marc QUID'BEUF.

Absents excusés : Mme Muriel OUDIN donne pouvoir à Mme Stéphanie WERTHEIMER, M Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à M Jean-Luc BRUNEAU, M Fabrice TERCINET donne pouvoir à M. Stéphane BEGEY.

Monsieur Marc QUID'BEUF a été nommé secrétaire de séance.

Prochain Conseil Municipal :

- Jeudi 13 février 2020 à 20 h 15

Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 décembre 2019.

Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
13/12/2019	L'Uniform Pro	Engagement pour 2 tabliers imperméables	40,00 €
13/12/2019	Kompan	Engagement pour pose 2 appareils de fitness parc de La Touche	12 726,00 €
20/12/2019	Conseil Départemental	Décision n° 2019-05 portant demande d'attribution du Fond Départemental de Solidarité Rurale « socle » pour le programme de travaux de voiries 2020	7.937,00 €
20/12/2019	Rabots Frères	Engagement pour révision taille haies	201,01 €
07/01/2020	Intermarché	Engagement pour Carburant	1 600,00 €
13/01/2020	Global SP	Engagement pour Messagerie 2020	550,00 €
14/01/2020	ORANGE	Engagement téléphonie et internet	4 000,00 €
14/01/2020	ESAT DES COURTIS	Engagement repas jusqu'en juillet 2020	20 000,00 €

## Finances

### Ouverture de crédits d'investissement 2020 – Budget communal

La loi spécifie que les collectivités doivent voter leurs budgets primitifs avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N+1 mais cela pose problème car les bases de l'impôt ne sont pas connues avant le mois de février de l'année N+1 minimum. En conséquence pour permettre une meilleure élaboration des budgets primitifs, la loi en permet le vote jusqu'au 15 avril de l'année N+1.

Les lignes de fonctionnement sont utilisables dès le 1er janvier de l'année N+1. Par contre les lignes d'investissement nécessitent un vote du conseil municipal. La loi autorise donc l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget précédent.

Pour la commune, seule la ligne de « Cession et droits logiciels » demandent l'ouverture anticipée de crédits d'investissement. En effet le coût de messagerie est payé mensuellement sur cette imputation.

Pour l'année 2020, Madame le Maire demande donc une ouverture de crédits à hauteur de 25 % de 7 214 € soit un montant de 1 800 €.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal cette ouverture de crédit.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ouverture de crédit à hauteur de 1 800,00 €.

## Ressources Humaines

### Participation de la commune de LE BOULAY à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Depuis plusieurs années, La commune participe à la consultation organisée par le centre de gestion pour la passation du contrat de l'assurance statutaire permettant à la commune d'être couverte financièrement en cas d'absences de ses agents.

Cette assurance a fait la preuve de son utilité durant le congé de longue durée de l'agent technique depuis septembre 2016 et a permis le remboursement des salaires chargés à hauteur de 90 %. Ainsi le remplacement de l'agent absent n'a pas trop impacté le budget communal.

Le marché en cours, attribué à la société SOFAXIS, arrivera à son terme le 31 décembre 2020. Le centre de gestion relancera une consultation pour l'attribution du nouveau marché à partir du 1er janvier 2021. Madame le Maire rappelle que cette adhésion à la consultation donnera le pouvoir de la décision d'attribution au centre de gestion comme dans tous les groupements de commande auxquels la commune participe.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal de valider la participation de la commune à la consultation organisée par le centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la participation de la commune à la consultation organisée par le centre de gestion.

## Techniques

### Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

Le SIEIL, groupement de collectivités, à qui la commune a délégué l'éclairage public et qui nous aide financièrement et techniquement sur les enfouissements des réseaux, a été dans l'obligation de modifier ses statuts pour intégrer les réglementations issues des lois MAPTAM et NOTRe pour la représentation de ses membres adhérents.

En effet la Métropole de Tours doit avoir une représentation proportionnelle de sa population au sein du comité syndical. Cela correspondrait pour celle-ci à un nombre de 130 représentants, ce qui est incohérent par rapport au nombre de délégués communautaires présents en 2020. Après un travail en lien étroit avec la préfecture, les statuts du SIEIL ont donc été modifiés en portant le nombre de représentants métropolitains à 26 représentants chacun 5 voix.

Le Boulay étant commune membre, le conseil municipal doit donc se prononcer sur la modification des statuts du SIEIL.

En conséquence, Madame Le Maire propose donc d'approuver la modification des statuts du SIEIL.  
Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation de la modification des statuts du SIEIL.

### Modification des statuts du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux du Département d'Indre-et-Loire (SATESE 37)

Le SATESE 37 suit les stations d'épuration des communes, communauté de communes ou syndicats qui en sont membres. La commune en est membre depuis plusieurs années.

Le fonctionnement ou la compétence des services d'assainissement a été modifié par certaines collectivités territoriales membres. Pour exemple : le transfert de l'assainissement à des communautés de communes et des dissolutions de syndicats existants suite aux dispositions de la loi NOTRe (Bléré et Chinon) ou sur le Castelrenaudais, la fermeture de la station de Neuville-sur-Brenne et son raccordement au réseau d'assainissement de Château-Renault. Les détails fournis par le SATESE 37 sont joints à ce rapport. Le SATESE 37 a donc modifié ses statuts en conséquence et une délibération a été prise en conseil syndical le 2 décembre 2019.

Le Boulay étant commune membre, le conseil municipal doit donc se prononcer sur la modification des statuts du SATESE 37.

En conséquence, Madame Le Maire propose donc d'approuver la modification des statuts du SATESE 37.  
Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation de la modification des statuts du SATESES 37.

### INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ PLUi : les institutions d'état demandent une étude environnementale (estimation du coût supplémentaire 10 000 €) et des garanties pour plusieurs réseaux d'assainissement. La mise en place du PLUi risque de prendre plus de temps que prévu.
- ✓ Traitement des eaux pluviales - Rue de Vaubrahan : le propriétaire actuel n'a pas vendu les parcelles. La commune doit attendre. Le dossier sera relancé à la vente des parcelles.
- ✓ Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques – secteur La Touche : le résultat des études demandées au Syndicat d'Énergie d'Indre-et-Loire a été reçu avant les vacances de Noël.  
Rue de Montbrahan : 503 826 € - Rue de Vaubrahan : 234 871 € - Rue de la Touche : 212 113 €  
Le reste à charge pour la commune sur la totalité de ces travaux est de 375 000 €
- ✓ Gens du voyage : des administrés nous ont fait part de soucis sur La Touche. L'information est transmise au Président de la communauté de communes.
- ✓ Syndicat d'eau : l'unité de déferrisation est maintenant opérationnelle et la méthode d'injection de chlore a été changée. Les élus resteront vigilants sur la qualité de l'eau.
- ✓ Syndicat d'énergie : ce syndicat développe la distribution d'hydrogène et les méthodes de production en énergie renouvelable. Ce syndicat a pris la compétence pour le contrôle des installations de gaz.
- ✓ Cidex : plusieurs cidex sont très dégradés. Une demande sera faite auprès de La Poste pour les remplacer.
- ✓ Gestion des eaux pluviales : un premier repérage des fossés d'écoulement des eaux pluviales a été fait en décembre durant les épisodes pluvieux. Des devis ont été demandés pour reprendre les fossés les moins efficaces et une étude générale va être lancée pour être intégrée au plan de reprise des voiries commencé en 2019.
- ✓ Animaux errants : tous les élus auront le numéro de la fourrière de Rivarennnes avec laquelle la commune a conventionné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40